

# Règlement du concours de dessins pour les écoliers sédunois dans le cadre de la Journée de l'eau 2021

Le concours est organisé par la Ville de Sion dans le cadre de la Journée de l'eau qui aura lieu le 22 août 2021 au Domaine des Iles à Sion. Il est destiné aux élèves de l'enseignement sédunois. L'ensemble des dessins pourront être exposés à l'occasion de la manifestation.

## 1. Modalités d'inscription

Pour participer, l'enfant dessine et met en beauté la carafe et son contexte sur l'espace dédié dans le flyer reçu en classe.

Le dessin devra ensuite être envoyé au format papier à l'adresse suivante :

Ville de Sion  
Communication  
Grand Pont 12  
1950 Sion

Ou déposé dans la boîte aux lettres se trouvant à cette même adresse.  
Tous les champs doivent être remplis et lisibles.

## 2. Délai de participation

Les dessins doivent être envoyés ou déposés au plus tard le lundi 8 août 2021 à minuit (le cachet postal faisant foi). Les dessins rendus au-delà de la date d'échéance ne seront pas pris en considération.

## 3. Tirage au sort

Les gagnants seront définis par un tirage au sort qui aura lieu à compter du 9 août 2021. Les résultats seront communiqués par courrier postal avant le 22 août 2021.

## 4. Prix

- 20 sacs à dos ficelle de la Journée de l'eau (d'une valeur de CHF 15.-)
- 10 carafes Collection Edition 2021 (d'une valeur de CHF 20.-)

## 5. Annulation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dates ainsi que d'annuler le concours en tout temps.

## 6. Droit d'auteur

Au titre de leur participation au concours, les participants reconnaissent à l'organisateur le droit de disposer librement et gratuitement des dessins réalisés dans le cadre de ce concours à des fins non-commerciales, notamment pour les exposer à l'occasion de la Journée de l'eau ou sur le site internet [www.eaudesion.ch](http://www.eaudesion.ch).

Seuls les prénoms et l'âge des auteurs des dessins seront mentionnés explicitement.  
Aucune rémunération ne sera versée à l'enfant ou ses parents / responsables légaux au titre de sa participation au concours.

#### **7. Droit applicable et for**

Le présent règlement et toute participation au concours sont soumis au droit suisse exclusivement. En cas de litige, le for est à Sion, Suisse.

Fait à Sion, le 1<sup>er</sup> juin 2021.